

RÉSISTANCE SOCIALE

La République sera sociale ou ne sera pas. Jean Jaurès



EDITO

Le gouvernement avait prévenu qu'il ne laisserait pas faire. Allait-il exiger de Total et de ESSO d'ouvrir immédiatement les négociations ? Alors que les salariés de ces 2 sociétés étaient en grève depuis 3 semaines pour demander des augmentations de salaire couvrant l'inflation, cela aurait été plus que justifié. Eh bien non, Macron, Borne et leur clique gouvernementale ont choisi de réquisitionner les salariés des raffineries en grève.

Enfin, **peut-on s'étonner que ces ultra-libéraux ne s'opposent pas aux 2 groupes qui refusent, depuis 4 mois, d'ouvrir des négociations salariales...** mais qui, pour ce qui concerne Total, verse 2,62 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires pour le seul 1^{er} semestre ! Quant au PDG, il s'est octroyé une augmentation personnelle de +52%. Et, n'oublions pas que Macron appelle à la fin de l'abondance, cela bien sûr pour les Français qui craignent la fin du mois, pas pour les « élites » qui s'accordent des privilèges indécents.

Le droit de grève est protégé par la constitution ? Qu'en ont-ils à faire ! De tout temps le patronat et ses chiens de garde n'ont pas hésité à faire jouer de la matraque contre les salariés. Les ouvriers leur ont répondu de la meilleure façon possible : la raffinerie de Donges vient de rejoindre le mouvement.

Ce mouvement nous rappelle que rien ne s'obtient sans rapport de force. Ce rapport de force a été obtenu par les travailleurs en grève avec leurs organisations syndicales CGT et FO. Que dire dans ce cadre de la CFDT qui a annoncé refuser la grève et profite du rapport établi pour

SOMMAIRE

p.1 et 2 : L'édito / p.2 : International : l'extrême droite en Suède et en Italie – Les bras m'en tombent : EdF / p.3 à 6 : Place au débat : Le PLFSS 2023 / p.6 et 7 : Actualité sociale : Assurance chômage : une réforme injustifiée / p.8 : Coup de gueule : Nationalisez Total !

négocier... au rabais. Qu'est devenue la grande organisation d'Eugène Descamps...

Macron est au service de la Finance. Rien de neuf. Mais 2 points apparaissent de plus en plus nettement.

-D'abord le fait que **les serviteurs de la finance se croient au-dessus des lois.** En ce moment même, 5 proches de Macron ont des difficultés judiciaires : Alexis Kohler pour avoir favorisé MSC le 2^{ème} armateur mondial avec lequel il a des liens familiaux, Eric Dupont-Moreti en problème avec la Cour de Justice de la République pour prise illégale d'intérêt, Gérald Darmanin dans une affaire de relations sexuelles, François Bayrou dans une affaire de complicité de détournement d'argent public, Sébastien Lecornu, ministre des armées, sous le coup d'une enquête de Parquet national financier pour prise illégale d'intérêt. Ca fait beaucoup pour des gens qui donnent des leçons de sobriété aux Français !

-Une majorité très à droite, très anti progressiste, se dégage à l'Assemblée nationale : pour mener cette politique les macronistes reçoivent le soutien sans faille de la droite classique et de l'extrême droite, de LR au RN, ce dernier refusant de voter une hausse du SMIC et s'abstenant sur le rétablissement de l'ISF !

Dans ce cadre, le projet de budget arrive à l'Assemblée nationale. Le gouvernement, n'a pas hésité à avoir pourra avoir recours au 49-3...

Voyons ce projet à travers 3 exemples significatifs.

-Le fameux « bouclier tarifaire » (un bouclier c'est bien sûr un pansement, pas un

médicament : pas touche à la philosophie libérale !) devrait être reconduit mais en encore moins ambitieux : il s'agirait de limiter « *les hausses de prix à 15 % pour le gaz en janvier 2023 et à 15 % pour l'électricité en février 2023* »... une paille ! De plus, ce dispositif est foncièrement inégalitaire puisqu'il profite proportionnellement plus aux classes privilégiées. Même principe pour la réforme de l'imposition indexée sur l'inflation. De fait, comme le souligne Henri Sterdyniak, les pseudos dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat ne sont que poudre aux yeux et « *la loi de finances rectificative pour 2022 comporte une hausse de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique, entérinant donc une baisse de 6 % de son pouvoir d'achat* ».

- **La suppression de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** qui concerne les entreprises de plus de 500 000 euros de chiffre d'affaires et abondait jusqu'ici les caisses des collectivités locales (communes, départements, régions) à hauteur de 8 milliards d'euros par an, pose un réel problème à ces collectivités qui, non seulement, doivent faire face

à l'augmentation de l'énergie et à l'inflation, mais héritent du transfert de nombreuses charges sociales dont le gouvernement leur a fait cadeau sans le financement correspondant.

- Dans le cadre de ce débat la taxation des superprofits va revenir sur la table. Mais pour Macron, c'est clair : « ***tout sauf la fiscalisation des superprofits*** ». Lors de la conférence de presse qui suivait son entretien avec le chancelier allemand, il l'a confirmé : La France et l'Allemagne défendent « *un mécanisme de contribution européenne qui serait demandé aux opérateurs énergétiques pour ceux dont les coûts de production sont très inférieurs au prix de vente sur le marché* ». Il s'agit d'essayer de renvoyer la question à Bruxelles.

Enfin, **la réforme des retraites est toujours sur la table** et je vous invite à lire notre « Place au débat » qui y est consacré ainsi que, plus généralement, au PLFSS.

Bref la rentrée est dure et le combat social doit continuer.

Marinette BACHE

INTERNATIONAL

L'extrême-droite gagne les élections en Suède et en Italie

La "véritable" gauche a quasiment été effacée de la représentation électorale en Suède et en Italie. La diabolisation des partis de droite populiste ou d'extrême droite n'a apporté qu'un cruel échec. N'eût-il pas été plus efficace d'opposer à Meloni son libéralisme économique qui va encore dégrader la situation des italiens les plus pauvres plutôt que de la présenter comme une postfasciste alors qu'elle est plus proche de Thatcher que de Mussolini. Elle est néolibérale, réactionnaire et conservatrice. Les électeurs notamment des classes populaires émettent des demandes de protection – du travail, sociale et sécuritaire- et de souveraineté que la droite populiste semble prendre en compte. Même si on sait bien qu'elle ne met jamais en accord ses prétendues réponses et ses actes et, qu'élu, elle respecte les injonctions libérales l'UE ; en France le RN s'est abstenu sur le rétablissement de l'ISF et a voté contre la hausse du SMIC. Hélas, la gauche apparaît essentiellement comme porteuse des luttes dites « intersectionnelles » et communautaristes **qui ne répondent pas aux besoins exprimés par les peuples.**

Tant que la gauche ne répondra pas clairement aux aspirations des classes populaires -quand elle ne s'en détourne pas !-, elle ne reprendra pas contact avec celles-ci et restera sur le bord du chemin lors des élections. Ce peut être très grave. Et c'est valable en France comme en Suède et en Italie.

Les Bras m'en tombent

L'ex banquier d'affaires Luc Remont va succéder à Jean Bernard Levy à la tête d'EDF. Luc Remont, c'est l'homme qui a supervisé la vente de la branche énergie d'Alstom à l'Américain Général Electric...

Nommer un bradeur de l'industrie nationale à la tête de l'entreprise qui en fut le fleuron ... ça c'est du Macron !

PLACE AU DEBAT

UN PLFSS 2023 A REBATIR EN FONCTION DES BESOINS

Pour E. Macron la Sécurité sociale doit renflouer l'Etat...

Par Jean-Claude Chailley

M Attal se présente comme « ministre des comptes publics, **donc des comptes sociaux** ». Non, les comptes sociaux, la Sécurité sociale, les régimes de retraite complémentaires,...ne sont pas une partie des « comptes publics »

- Les **cotisations sociales** qui financent encore plus de la moitié de la protection sociale, ce n'est pas de l'argent public, mais de **l'argent qui appartient aux salarié-e-s, LEURS cotisations déduites de LEUR salaire.**
- M Attal annonce discrètement, de façon à tromper la population, la volonté du gouvernement de poursuivre l'étatisation – destruction de la Sécurité sociale.

Application : pour E Macron, la réforme des retraites pourrait servir à financer « la transition écologique, l'école et la santé », en réalité n'importe quoi !

Il y a eu nombre d'attaques contre la Sécurité sociale, mais à ce niveau de provocation, jamais !

Le PROGRAMME DE STABILITE EUROPEEN

L'engagement du Programme de stabilité européen (juillet 2022)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Déficit	(8,9)	(6,4)	(5,0)	(5,0)	(4,6)	(4,0)	(3,4)	(2,9)
Adm SS	(2,0)	(0,7)	0,6	0,6	0,7	1,0	1,2	1,3

- Les administrations de Sécurité sociale (en gros la protection sociale) doivent devenir excédentaire de 1,3 points de PIB en 2027, **plus de 30 milliards** pour permettre de revenir sous les 3 % de déficit au sens de Maastricht (2,9 % en 2027).
- Le remboursement de la dette de la France explose : la France empruntait à taux fixe à 0. Une partie a pourtant été indexée sur le taux d'inflation européen qui dépasse 10 % !!! La charge des intérêts de la dette passe de 35 Md en 2021 à 60 Md en 2023 et va continuer à grimper très vite.
- Le budget de la défense augmente en quelques années de 50 %, avant même la guerre en Ukraine
- La transition écologique demande des dizaines de milliards chaque année,...

D'où les coupes budgétaires et les réformes contre la protection sociale

LA REFORME STRUCTURELLE DU CHOMAGE

Une agression historique contre l'ensemble de la protection sociale.

Le chômage ne fait pas partie de la Sécurité sociale, mais de la protection sociale qui est plus large et contient aussi les retraites complémentaires comme l'Agirc-Arrco,...

Cette réforme (Conseil ministres) a pour but «...la mise en place de **règles plus réactives** d'indemnisation **selon la situation du marché du travail** et ouvrir une négociation sur **la gouvernance** du régime d'assurance chômage »

Actuellement on a **droit** à une **allocation en fonction de critères définis**, les mêmes pour tous : le salaire,...

- **Par décret on passera à une aide variable en fonction de la « situation du marché du travail », aide qui peut même être déterminée par région, par bassin d'emploi, ... On passe du droit à une aide arbitraire, pour obliger à prendre n'importe quoi.**
- **La « gouvernance » met fin au paritarisme** syndicats d'employeurs – syndicats de salariés, qui seront remplacés par des « experts » soigneusement choisis.
- **Cette réforme serait encore aggravée par les critères « senior » de la réforme des retraites sur laquelle M Dussopt « concerte ».**
- ▶ Cette réforme fait peser une **menace sur la régionalisation du SMIC**, qu'ils n'osaient pas imposer. Avec la réforme du chômage ils franchiraient une étape importante.

BUDGET BRANCHE MALADIE DU PLFSS 2023

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i>Inflation</i>	1,6	5,4	4,3	3	2,1	1,75
Recettes	209,4	221,6	231,8	238,6	244,9	252
<i>Ind</i>		105,8	104,6	102,9	102,6	102,9
Dépenses	235,4	241,9	238,3	243,6	249,4	254,6
<i>Ind</i>		102,8	98,5	102,2	102,4	102,1
Solde	-26,1	-20,3	-6,5	-4,9	-4,4	-2,6

Le budget 2023, hors Covid, augmente de 3,7 %. L'inflation est prévue à 4,3 %. Jusqu'à présent il y avait des hausses insuffisantes, maintenant c'est **une baisse historique qui est programmée. Et aucun espoir dans les années suivantes**

- En 2000 l'OMS considérait que la France avait le meilleur système de santé du monde. Les gouvernements successifs ont réussi le tour de force de l'effondrer en une vingtaine d'années. **Déserts médicaux sur toute la France, fermeture massive de lits, accès aux urgences, aux soins, de plus en plus difficiles, tri des patients...**
- **La politique délibérée de privatisation, de marchandisation, de la santé est destructrice.**
- Il y a ce qu'on appelle le « **glissement des tâches** », le fonctionnement en « **mode dégradé** », c'est-à-dire **baisse de la qualité des soins**
- **Les personnels n'en peuvent plus, pas seulement des niveaux de salaire, des conditions de travail, mais de ne pas pouvoir assurer la qualité des soins requise. Une infirmière d'un grand hôpital francilien était chamboulée : un matin on avait retrouvé une patiente morte sur son brancard pendant la nuit.**

La preuve par L'AP- HP, 1^{er} CHU d'Europe

« **L'attractivité** » du métier telle que constatée par la DRH de l'AP : « **Au bout de deux à trois ans, l'AP-HP ne garde même pas la moitié des jeunes infirmiers diplômés d'Etat (IDE) recrutés ces dernières années** »

Non remplacement de médecins : « **Pour remplacer un médecin qui part en retraite dans 10 ANS, il en faudrait 2,2** (ils / elles ne veulent plus / ne peuvent plus travailler 80 heures par semaine,...Comme il faut 10 ans pour former un médecin, on est à des années lumières d'assurer même le simple remplacement, alors qu'il en manque déjà dans toute la France).

Renforcement de la privatisation : « **Association du CHU avec les établissements publics et privés...** ». En clair sous l'égide des ARS le profitable au privé, et les déficits au public, suivis de plans de retour à l'équilibre financier (PERD)

Quant aux patients suivis en soins de longue durée on ne garde que le sanitaire « **de haut niveau** ». Donc l'AP ferme des lits et renvoie les patients vers des EHPAD avec moins de moyens.

Ce qui vaut pour l'AP-HP a bien sûr valeur nationale

→ **Déjà dans le débat national : faut-il sortir la santé du privé lucratif ?**

Premières conséquences : en France la **mortalité infantile remonte. L'espérance de vie plafonne, l'espérance de vie en bonne santé stagne depuis des années à 64 / 65 ans**

Le budget pour 2023 et années suivantes, s'il est voté, redescendra les restrictions via les ARS dans tous les établissements, dans toutes les localités. Il garantit que l'effondrement sanitaire va se poursuivre et même s'accélérer.

→ **IL FAUT REBATIR LE PLFSS 2023 A PARTIR DES BESOINS**

BUDGET PERTE D'AUTONOMIE - CNSA du PLFSS 2023

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i>Inflation</i>	1,6	5,4	4,3	3	2,1	1,75
Recettes	32,8	34,9	36,1	40	41	42,2
<i>Ind</i>		106,4	103,4	110,8	102,5	102,9
Dépenses	32,6	35,4	37,3	39,1	40,5	41,7
<i>Ind</i>		108,6	105,4	104,8	103,6	103,0
Solde	0,3	-0,5	-1,2	0,9	0,5	0,5

Une Vème branche de la Sécurité sociale a été créée par la loi du 7 août 2021. Au lieu de l'intégrer à la branche maladie de la Sécurité sociale, ce que nous demandons, elle a été confiée à un organisme extérieur à la Sécu, la CNSA, pratiquement totalement fiscalisée.

La situation faite aux personnes âgées est indigne. C'est ce que les personnels appellent « maltraitance institutionnelle », et même « non-traitance » lorsque des tâches essentielles ne peuvent être accomplies.

Le constat sur les besoins en personnel est quasi unanime :

Le rapport Iborra – Fiat (2018) : « doublement du ratio de soignants ». (Il faut un ratio de 1 pour 1, des médecins et infirmières de nuit).

Le rapport El Khomri (2019) : « création de 93 000 postes sur 2020-2025, la formation de 260 000 professionnels sur la même période pour pourvoir les postes vacants »

Des syndicats de retraité-e-s : 200 000 embauches en établissements, 100 000 à domicile

Le rapport Broussy insiste sur l'urgence : « les 75-84 ans » seront 6,1 millions en 2030, soit une hausse vertigineuse de 2 millions de personnes une croissance de 49 % en à peine une décennie ».

Que propose le PLFSS ?

- ▶ **Seulement 3000 embauches en 2023 en établissements et 4000 à domicile !** Il y a aussi la promesse de d'un total de 50 000 embauches d'ici 2026, très incertain puisqu'on nous dit qu'il est impossible d'avoir plus de 3000 embauches en 2023.
- ▶ **Une augmentation du budget un peu supérieure à l'inflation, mais à partir d'un niveau beaucoup trop bas**
- ▶ **Un excédent budgétaire à partir de 2024 ! Cette branche quasi intégralement fiscalisée semble victime de la concurrence des autres budgets d'Etat.**
- ▶ **On peut facilement trouver l'argent : la Sécu rembourse 18 Md de dette sociale par an qui est en réalité un remboursement de la dette d'Etat.**
- ▶ **Nous demandons que la perte d'autonomie, très largement liée à la maladie, soit réintégrée à la branche maladie de la Sécurité sociale, avec le financement par la cotisation, une loi de programmation permettant de satisfaire les besoins**

BUDGET DE LA BRANCHE RETRAITES DU PLFSS 2023

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes	249,4	258,9	269,8	280,3	289,4	297,7
<i>Ind</i>	103,4	103,8	104,2	103,9	103,2	102,9
Dépenses	250,5	261,9	273,3	289,7	303,3	313,7
<i>Ind</i>	101,8	104,6	104,4	106,0	104,7	103,4
Solde	-1,1	-3	-3,5	-9,4	-13,9	-15,9

Par divers moyens les pensions nettes ont baissé d'environ 15 % en 15 ans. Leur tentative d'opposer les jeunes et les retraité-e-s butte sur la galère des uns et des autres. Avec ce budget ça continuera. Voici les pensions des retraité-e-s

DREES Montant de pension mensuel moyen des retraités résidant en France

Pension brute	Pension brute	Pension brute	Pension nette
Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
1654 €	1401 €	1955 €	1537 €

2020 : Pension totale : droit direct, droit dérivé (réversion) et majoration pour 3 enfants ou plus

Les « nanti-e-s » : 3 retraités sur 10 ont une pension de droit direct inférieure à 1000 euros brut mensuels, notamment les femmes.

Les générations futures (aussi) dans la panade :

Avec les réformes précédentes (notamment la désindexation des pensions par rapport aux salaires) la baisse des pensions par rapport aux salaires va augmenter au moins jusqu'en 2070 (COR).

Nous exigeons la ré-indexation des pensions sur le salaire moyen, un rattrapage immédiat de 300 €, un taux de remplacement de 75 % minimum, la retraite à 60 ans.

Avec la réforme Touraine la retraite sera prise à 64 ans en moyenne. Avec le projet de réforme Macron, ce sera 67 ans et des pensions plus basses.

→ NON A LA REFORME MACRON DES RETRAITES !

COMMENT FINANCER LA SECURITE SOCIALE ET SES DIFFERENTES BRANCHES ?

**SOLDE GENERAL PLFSS
2023(Md €)**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Solde	-24,3	-17,8	-6,8	-8,8	-12,7	-11,8

AUGMENTER LES COTISATIONS SOCIALES !

Tous les progrès depuis la fondation de la Sécurité sociale en 1945 ont été faits par l'augmentation des cotisations.

Depuis l'instauration de la CSG, le MEDEF ne cesse d'obtenir des exonérations devenues gigantesques (75 Md officiellement en 2022, davantage en réalité).

Il faut augmenter les cotisations de façon à garantir les prestations.

Et bien sûr l'augmentation des salaires – retour à l'échelle mobile des salaires -, de l'emploi, l'égalité femmes – hommes.

ACTUALITE SOCIALE

**Assurance-chômage : « Une réforme inefficace, injuste et punitive »
Via Les Économistes Atterrés**

Le gouvernement s'obstine à mettre en œuvre la réforme de l'assurance-chômage, deux fois suspendue par le Conseil d'Etat, qui vise à fortement diminuer les droits des chômeurs. Le régime d'assurance-chômage a pourtant pleinement joué son rôle de stabilisateur automatique durant la crise en maintenant un revenu aux personnes privées d'emploi grâce à l'indemnisation chômage et à l'activité partielle, que l'Unédic a financée pour un tiers. En tant qu'économistes, nous nous opposons fermement à la mise en œuvre de cette réforme que nous jugeons inefficace, injuste et punitive.

Cette réforme va toucher de très nombreux allocataires de l'assurance-chômage, en diminuant drastiquement le montant des allocations dans un contexte de crise sans précédent. Tous ceux ayant eu deux périodes d'emploi non contiguës verront leur indemnité réduite. Plus de 1 million

d'indemnisés seront ainsi touchés par la réforme du salaire journalier de référence (SJR), soit 40 % des allocataires.

Le nouveau mode de calcul se base sur la moyenne des salaires perçus au cours de la période comprise entre le premier et le dernier jour d'emploi dans les vingt-quatre derniers mois. En plus des jours travaillés, les jours non travaillés sont pris en compte. Cela induit une baisse du montant de l'allocation pouvant aller jusqu'à 43 %. Pire, selon la répartition des périodes travaillées et non travaillées, le montant des allocations pourrait varier fortement, à rémunération et nombre d'heures travaillées identiques.

L'argument selon lequel les chômeurs « gagnent plus quand ils sont au chômage qu'en travaillant » est mensonger. L'allocation d'assurance-chômage représente entre 57 % et 75 % du salaire journalier de référence, elle ne peut donc être supérieure au salaire antérieur. En cas de reprise d'une activité (réduite), le cumul de l'allocation-chômage avec le salaire issu de cette activité ne peut être supérieur au salaire antérieur. Si ce seuil est dépassé, l'indemnisation est suspendue.

Rappelons que l'indemnisation moyenne s'élève à 910 euros par mois et que seuls 40 % des demandeurs d'emploi perçoivent une allocation-chômage. Loin de la caricature du « chômeur optimisateur », la réalité des chômeurs est la méconnaissance des droits et la difficulté à calculer leur indemnité, ainsi que cela a été démontré par plusieurs équipes de chercheurs.

Selon ces travaux, ce que recherchent avant tout les chômeurs, c'est un emploi pérenne. La thèse que la dégradation des règles de l'assurance-chômage aurait des effets favorables sur l'emploi est un parti pris idéologique. L'effet d'une telle dégradation serait de contraindre les chômeurs à accepter n'importe quel emploi au plus vite, à bas salaire et aux mauvaises conditions de travail, au mépris de l'efficacité économique et sociale.

Selon Elisabeth Borne, ministre du travail, le système de cumul permis par l'assurance-chômage inciterait les chômeurs à accepter des contrats courts, ce qui pousserait les employeurs à les utiliser massivement. Cet argument est surprenant. C'est oublier que la flexibilité accrue de l'emploi provient des réformes du marché du travail menées par ce gouvernement et les précédents, et que la relation salariale est une relation de subordination.

Le rapport de force est particulièrement défavorable aux travailleurs lorsque le chômage est élevé. Le chômeur n'a donc guère le choix d'accepter ou non un emploi qu'on lui propose. Si le gouvernement désire réellement réduire l'utilisation des contrats courts, il doit supprimer les possibilités de proposer des contrats courts offertes par les lois successives. La modulation de la cotisation d'assurance-chômage en fonction de l'utilisation des contrats courts, quant à elle, est renvoyée à septembre 2022...

Le troisième argument invoqué par ce gouvernement est celui de la reprise économique et des difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activité. Le mythe des emplois vacants non pourvus est une antienne bien connue. Il ne suffit malheureusement pas de traverser la rue pour trouver un travail. L'enquête « Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre » du ministère du travail comptabilise 265 000 emplois vacants.

De son côté, Pôle emploi comptabilise 300 000 offres d'emploi non pourvues, ce qui est très peu face aux 6,7 millions de demandeurs d'emploi. Dans un tiers des cas, l'employeur retire son annonce car le besoin a évolué ou disparu. Dans d'autres, l'offre demande des compétences inexistantes sur le marché, ou les conditions de travail et de rémunération ne sont pas acceptables.

Le gouvernement a introduit dans son décret du 30 mars deux dispositions dites « clauses de retour à meilleure fortune » : si l'on enregistre 130 000 chômeurs en moins sur six mois consécutifs et 2,7 millions d'embauches de plus d'un mois sur quatre mois consécutifs, il faudra avoir travaillé au moins six mois sur les vingt-quatre derniers mois pour bénéficier de l'assurance-chômage au lieu des quatre mois auparavant nécessaires. Près de 500 000 chômeurs pourraient ainsi ne pas ouvrir de droits ou n'être indemnisés que bien plus tard en raison du durcissement de ces règles. La dégressivité pour les hauts salaires sera alors effective à partir du septième mois, et non plus à partir du neuvième.

Il reste que le chômage perdure à un niveau particulièrement élevé avec plus de 3,8 millions de chômeurs au deuxième trimestre 2021. Les demandeurs d'emploi de catégorie A ont certes légèrement diminué, mais le nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues reste stable.

Les demandeurs d'emploi en formation (catégorie D) et en emploi aidé (catégorie E) sont plus nombreux, en raison du plan de formation des chômeurs. Quant aux premiers concernés par la réforme, les demandeurs d'emploi en activités réduites (catégories B et C), leur nombre s'est fortement accru pour atteindre plus de 2 millions.

Rien ne justifie la mise en œuvre de cette réforme. Elle a pour seul objectif de faire des économies – plus de 2 milliards d'euros – au prix d'une augmentation de la pauvreté des chômeurs et de leurs familles.

COUP DE GUEULE

Rendez l'argent ! Nationalisez Total ! Soutien aux grévistes !

par Laurent Brun

D'abord il convient de rappeler (ou de faire savoir aux jeunes) qu'une large partie de Total était une entreprise publique jusqu'en 1994. L'entreprise Elf Aquitaine a été privatisée et vendue pour une bouchée de pain à l'entreprise Total Fina. Donc les dividendes versés aux actionnaires depuis 30 ans auraient dû alimenter les caisses de l'Etat si la droite n'avait pas bradée le patrimoine des français. On parle d'environ 5 à 7 milliards d'euros par an ! De quoi financer les besoins de l'hôpital public ou même couvrir l'intégralité des investissements nécessaires dans le ferroviaire.

Au-delà de ce crime économique, quelle est la situation aujourd'hui ?

Total a réalisé un chiffre d'affaire de 179 milliards d'euros en 2021, un bénéfice net de 15,8 milliards... C'est une multinationale colossale. Elle compte 101000 salariés dont 36000 en France. Et elle déclare 12500 salariés chez ses sous-traitants. L'actionnaire principale est BlackRock (5,9%), le fameux gestionnaire d'actifs américain qui en voulait à nos retraites. Du point de vue financier, total à verse 7 milliards de dividendes à ses actionnaires en 2021. En 2022, face à des résultats très très bons, le groupe annonce un dividende exceptionnel de 10 milliards sur l'année, soit une hausse de 42% !!!

Donc quand les salariés revendiquent 10% de hausse de salaire, ils ne sont pas excessifs. D'autant plus que l'ensemble de la masse salariale du groupe représente moins de 9 milliards d'euros (donc probablement autour de 3,2 milliards pour les salariés français).

Ça veut dire que Total reverse plus de dividende que de salaire !!!!!!! C'est déjà intolérable. Mais ça veut dire aussi qu'une hausse de salaire de 10% pour les salariés français, c'est environ 320 millions d'euros soit 3,2% des dividendes versés cette année ! Une goutte d'eau. Et le patronat bloque là-dessus depuis 15 jours ! Ce sont eux qui bloquent le pays, pas la CGT

Pour finir, tous les usagers des stations-service devraient être solidaires et se lier aux revendications :

10% de hausse de salaire pour les employés de Total (coût : 320 millions) on pourrait rajouter leurs sous-traitants (coût probable autour de 80 à 100 millions) ;

0,30€ de baisse du litre d'essence à la pompe (coût 3 milliard d'euros puisque Total vend 10 milliards de litres par an en France... sur un prix global de 0,60€ par litre pour la production et la distribution, c'est pas mal... ça devrait faire baisser la tva de 7 ou 8 centimes supplémentaires).

De quoi réconcilier les salariés grévistes dans les raffineries et les gilets jaunes sur les ronds-points !

L'attitude de Total est indécente ! La violence du Gouvernement est ignoble !

Le bulletin Résistance Sociale est une
publication de Résistance Sociale,
association loi 1901 :

Siège social :

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : www.resistancesociale.fr

Courriel :

webmaster@resistancesociale.fr

Présidente de RESO et directrice
de la publication :

NOM PRENOM :

ADRESSE :

TEL : Portable :

E-mail :

J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)